

Déclaration d'intégralité de l'Association « Atelier des enfants, Lima, Pérou », Oron-la-Ville (ci-après : l'association) à l'attention de Fidinter S.A., Lausanne

Nous délivrons la présente déclaration d'intégralité en relation avec votre contrôle restreint des comptes annuels établis en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales et RPC 21) (bilan, compte de résultat, tableau de variation du capital statuaire et annexe) de l'association pour l'exercice 2022. Le but de votre contrôle est de déterminer s'il existe des éléments permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes dans tous leurs aspects significatifs à la norme Swiss GAAP RPC, à la loi et aux statuts.

Nous reconnaissons la responsabilité du comité en ce qui concerne l'établissement des comptes annuels. Le comité a approuvé les comptes annuels. Nous confirmons que les exigences légales, pour qu'il soit procédé à un contrôle restreint, sont réunies.

Nous vous confirmons, en toute bonne foi, les déclarations suivantes :

1. Les comptes annuels sont conformes à la norme Swiss GAAP RPC, à la loi suisse et aux statuts et, à cet égard, ne comportent pas d'anomalies significatives (erreurs dans la saisie, l'évaluation, la présentation ou la publication. L'omission d'indications en fait également partie).
2. Toutes les informations, tous les livres et documents comptables, ainsi que la correspondance commerciale et les procès-verbaux de toutes les assemblées générales et séances du comité ont été mis à votre disposition. Par ailleurs, nous vous avons accordé un accès illimité à toutes les personnes que vous avez estimé nécessaire d'interroger pour obtenir votre assurance d'audit. Dans le cadre de votre audit, nous vous avons transmis divers documents par voie électronique. Certains de ces documents peuvent être des numérisations de documents originaux. Dans ce cas nous vous confirmons que les documents électroniques transmis sont rigoureusement conformes aux originaux.
3. Les informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi, ont été mentionnées correctement dans l'annexe.
4. L'association s'est conformée à tous les accords contractuels et prescriptions légales (par ex. en matière d'impôts directs, de TVA, d'assurances sociales, de protection de l'environnement) dont leur non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels.

Nous reconnaissons être responsables du respect des prescriptions légales précitées. Nous garantissons que les décomptes et déclarations respectifs ont été correctement établis en Suisse et, le cas échéant, à l'étranger, et que les incertitudes les concernant sont clarifiées sans retard. Nous avons suivi correctement les modifications de lois, changements de pratiques et décisions de justice ayant une incidence sur notre entreprise. Selon nos clarifications, il n'existe pas de risque significatif en la matière ou les risques connus ont été pris en compte de manière appropriée dans les comptes annuels.

5. Nous n'avons connaissance d'aucune irrégularité dans laquelle sont impliqués les membres du comité, de la direction ou des employés qui jouent un rôle dans le fonctionnement des systèmes comptables et de contrôle interne ou qui seraient susceptibles d'avoir une incidence significative sur les comptes annuels.
6. Nous reconnaissons la responsabilité du comité pour la mise en place et le fonctionnement durable d'un système comptable et d'un système de contrôle interne conçus de façon à empêcher ou détecter des fraudes * et des erreurs.

* Le terme « fraudes » signifie un acte intentionnel commis par une ou plusieurs personnes utilisant des moyens frauduleux pour obtenir un avantage injustifié ou illégal. Cela inclut les anomalies comptables résultant de délits en matière de tenue des comptes et de délits contre le patrimoine. Les délits en matière de tenue des comptes comprennent les erreurs intentionnelles ou l'omission d'un montant ou d'informations dans les comptes annuels, afin de tromper l'utilisateur de ces comptes. Les délits contre le patrimoine comprennent l'appropriation illégale d'actifs patrimoniaux, souvent accompagnée de falsification des comptes ou documents pour cacher le fait que l'actif est manquant.

HTK
Heli Thil -
K - CU

7. Les informations que nous vous avons fournies concernant l'identification des parties liées sont complètes. De plus, la mention des avoirs et dettes à l'égard de parties liées (art. 959a, al. 4 CO) est complète et exacte.
8. Nous n'avons aucune nécessité ou intention de liquider l'association ou de restreindre de façon notable ses activités. Nous n'avons pas non plus connaissance d'événements qui portent sérieusement préjudice à la capacité de l'association à continuer son exploitation (Going Concern).
9. Nous vous avons communiqué dans le détail la constitution, la dissolution et l'état des réserves latentes (art. 959c al. 1 ch. 3 CO).
10. Nous n'avons aucun projet ou intention susceptible d'influencer de manière significative l'établissement du bilan, l'évaluation ou la présentation des actifs et des passifs reflétés dans les comptes annuels.
11. L'association est ayant droit de tous ses actifs. Aucun d'entre eux n'a été nanti.
12. Lors des évaluations, rectifications de valeurs et constitutions de provisions, il a été tenu compte de manière appropriée des risques et moins-values devant être portés au bilan.
13. Nous avons correctement enregistré et présenté tous les passifs et tous les engagements conditionnels (garanties, cautionnements et déclarations similaires envers des tiers).
14. Tous les événements significatifs postérieurs à la date du bilan sont enregistrés et présentés dans les comptes annuels. Nous vous informerons immédiatement de tout événement dont nous aurons connaissance jusqu'à la date de l'assemblée générale et susceptible d'influencer de manière significative les comptes annuels.
15. Des prétentions, résultant de litiges ou différends, qui sont importantes pour l'appréciation des comptes annuels de l'association, n'existaient pas à la date du bilan.
16. Nous vous avons présenté tous les contrats de crédit. Les conditions y relatives étaient respectées à la date du bilan et le sont à la date de signature de la présente déclaration d'intégralité.

Oron-la-Ville, le 3 mai 2023

Association « Atelier des enfants, Lima, Pérou »

Annexes : - Exemplaire signé des comptes annuels



ATELIER DES ENFANTS

ACTION DIRECTE
EN BIDONVILLE
LIMA, PÉROU

Rapport financier 2022



FEDERATION
VAUDOISE
COOPERATION

HTK

Comptes statutaires 2022

Heiz. Mil
6-24

ACTIF	Notes	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
Trésorerie			
CCP		127'622.77	193'485.90
BCV CHF		293'878.30	384'301.35
BCV USD		146'843.68	39'416.74
BCV Deposito		301'829.90	301'843.90
Total Liquidités		870'174.65	919'047.89
Stock - cartes de vœux	1	1.00	1.00
Total - cartes de vœux		1.00	1.00
Actifs de régularisation		13'487.60	0.00
Actif circulant		883'663.25	919'048.89
TOTAL DE L'ACTIF		883'663.25	919'048.89
PASSIF		CHF	CHF
Capitaux étrangers à court terme			
Charges à payer	2	6'720.00	5'837.00
Produits reçus d'avance		0.00	5'846.95
		6'720.00	11'683.95
Fonds affectés		0.00	0.00
Fonds de réserves	3	300'000.00	300'000.00
PP report et résultat			
Résultat reporté		607'364.94	435'255.44
Résultat de l'année		(30'421.69)	172'109.50
		576'943.25	607'364.94
Capitaux propres		876'943.25	907'364.94
TOTAL DU PASSIF		883'663.25	919'048.89

	Notes	2022 CHF	2021 CHF
Revenus - donations			
<u>Dons libres</u>			
Dons via CCP - BCV		324'589.56	385'284.28
Total dons libres		324'589.56	385'284.28
<u>Dons Affectés</u>			
Fondation Leon		41'500.00	0.00
Fondation Ducret		24'900.00	0.00
Fondation Lumilo		15'000.00	0.00
Fondation Inspir'		25'000.00	0.00
Autres dons de fondations		0.00	42'300.00
Dons de fondation d'utilité publique		106'400.00	42'300.00
Dons FEDEVACO		183'012.00	186'657.14
Total contribution du secteur publique		183'012.00	186'657.14
Total dons affectés		289'412.00	228'957.14
Autres ressources			
Concerts - Marchés - Conférences		0.00	8'929.85
Repas de soutien - Brunch		4'360.00	0.00
Ventes marché boutiques		3'350.00	4'803.00
Frais boutiques, marchés		0.00	0.00
Total autres ressources		7'710.00	13'732.85
Total produits		621'711.56	627'974.27
Charges			
Frais de personnel			
Salaires		(35'896.10)	(31'331.41)
Assurances sociales AVS		(3'155.90)	(4'314.40)
Assurances sociales LPP		0.00	0.00
Autres charges du personnel		0.00	0.00
Total Frais du personnel	4	(39'052.00)	(35'645.81)

	Notes	2022 CHF	2021 CHF
Frais administration et loyers			
Frais entreposage matériel		(3'504.55)	(8'515.75)
Affranchissements		(1'505.20)	(4'307.85)
Bulletin trimestriel		(2'518.45)	0.00
Impression - papier - enveloppes		(2'236.25)	(1'606.85)
Cotisation (FEDEVACO - ZEWO)		(3'351.70)	(2'783.50)
Concerts - marchés - conférences		(1'775.49)	(2'478.60)
Frais internet		(163.30)	(83.68)
Autres frais administratifs		(164.00)	(636.17)
Frais audit, frais AG		(4'220.50)	(3'490.00)
Total frais administration et loyers		(19'439.44)	(23'902.40)
Frais bancaires et postaux	5	(2'190.56)	(952.77)
Différences de change	6	(6'717.35)	0.00
Charges et produits extraordinaires	7	5'846.95	0.00
Fonds transférés à Lima			
Fonds transférés - Donateurs		0.00	(159'150.30)
Fonds transférés - Croissance et Développement		(259'369.51)	(187'070.30)
Fonds transférés - Ecole inclusive		(42'440.42)	(27'776.63)
Fonds transférés - Consultation pédiatrique		(119'106.00)	0.00
Fonds transférés - Garderie		(92'425.43)	0.00
Fonds transférés - comptabilité et suivi administratif		(67'013.25)	0.00
Fonds transférés - Matériel didactique		(10'226.24)	(6'104.65)
Fonds transférés - Rénovation du centre		0.00	(15'261.91)
Total fonds transférés à Lima	8	(590'580.85)	(395'363.79)
Total charges		(652'133.25)	(455'864.77)
Variation des fonds affectés			
Utilisation des fonds affectés		289'412.00	235'061.79
Attribution des fonds affectés		(289'412.00)	(235'061.79)
Total variation des fonds affectés		0.00	0.00
Perte/Bénéfice		(30'421.69)	172'109.50

Projet	01.01.2021	Attribution	Utilisation	Variation	Transfert interne	Valeur au 31.12.2021
FEDEVACO						
Projet 20 - 27	0.00	24'657.14	(24'657.14)	0.00	0.00	0.00
Projet 21 - 27	0.00	162'000.00	(162'000.00)	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	186'657.14	(186'657.14)	0.00	0.00	0.00
Ecole Inclusive	0.00	27'300.00	(27'300.00)	0.00	0.00	0.00
Matériel didactique	0.00	6'104.65	(6'104.65)	0.00	0.00	0.00
Relactancia	0.00	15'000.00	(15'000.00)	0.00	0.00	0.00
Total autres projets	0.00	48'404.65	(48'404.65)	0.00	0.00	0.00
Total fonds affectés	0.00	235'061.79	(235'061.79)	0.00	0.00	0.00
Réserve statutaire	300'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	300'000.00
Résultat reporté	354'224.30	0.00	0.00	0.00	81'031.14	435'255.44
Gain/perte	81'031.14	172'109.50	0.00	0.00	(81'031.14)	172'109.50
Total	735'255.44	172'109.50	0.00	0.00	0.00	907'364.94
FEDEVACO						
Projet 21 - 27	0.00	18'000.00	(18'000.00)	0.00	0.00	0.00
Projet 22 - 27	0.00	165'012.00	(165'012.00)	0.00	0.00	0.00
Total	0.00	183'012.00	(183'012.00)	0.00	0.00	0.00
Ecole Inclusive	0.00	41'500.00	(41'500.00)	0.00	0.00	0.00
Croissance et developpeme	0.00	64'900.00	(64'900.00)	0.00	0.00	0.00
Total autres projets	0.00	106'400.00	(106'400.00)	0.00	0.00	0.00
Total fonds affectés	0.00	289'412.00	(289'412.00)	0.00	0.00	0.00
Réserve statutaire	300'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	300'000.00
Résultat reporté	435'255.44	0.00	0.00	0.00	172'109.50	607'364.94
Gain/perte	172'109.50	0.00	(30'421.69)	0.00	(172'109.50)	(30'421.69)
Total	907'364.94	0.00	(30'421.69)	0.00	0.00	876'943.25

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022

But de l'association :

L'association Atelier des Enfants est une organisation humanitaire suisse créée en 1989 à Oron-la-Ville, Canton de Vaud au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.

Elle a pour but général l'amélioration des conditions de vie des plus démunis parmi la population des bidonvilles de Lima au Pérou.

Dans ce sens, elle porte la totalité de son assistance financière et matérielle internationale à la réalisation des programmes mis sur pied par l'association péruvienne "Taller de Los Niños", association reconnue par l'Etat Péruvien et fondée en 1978 à Lima par Madame Christiane Ramseyer.

Statuts :

Date de la dernière version des statuts : 16 septembre 2020

Adresse de correspondance :

Atelier des Enfants
Case postale 17
1610 Oron-la-Ville

Site : www.atelierdesenfants.ch
Mail : finances@atelierdesenfants.ch

Organe chargé de la tenue de la comptabilité :

Mme Florie Pico

Organe de révision :

Fidinter SA
Rue des Fontenailles 16
1001 Lausanne

Principes comptables et méthode d'évaluation

Les principes comptables appliqués sont ceux de la recommandation Swiss GAAP RPC21.

Le comité au 31 décembre 2022

Nom :	Fonction :	Terme du mandat :
Heidi Trillen-Krayenbühl	Présidente	juin 2023
Stéphane Burdet	Vice-président	juin 2025
Francis Pilloud	Secrétaire	juin 2025
Anne-Pascale Krauer- Müller	Responsable projets	juin 2023
Diego Diserens	Membre	juin 2026
Jean-Pierre Bulliard	Membre	juin 2025
Marion Meuwly	Membre	juin 2023

Le comité est composé de 7 membres élus par l'assemblée générale, ceci conformément à l'article 11.1 des statuts qui en prévoit de 5 à 10.

La gestion régulière de l'association est répartie entre les membres du comité et quelques responsables d'action (marché, bulletin, etc) ; elle a réclamé plus de 2'800 heures de travail. Ces prestations sont toutes effectuées à titre gratuit.

Gestion et Placement de la Fortune :

Conformément à l'article 24.1 des statuts de l'association, il est maintenu en banque en Suisse, dans la mesure du possible, un fonds permanent minimum, constitué par les dons et les legs, d'un montant équivalent au coût de fonctionnement et frais d'exploitation pendant 9 mois des programmes de Taller de los Niños soutenus par Atelier des Enfants.

La fortune au 31.12.2022 est entièrement placée sur des comptes courants et comptes de placements bancaires et postaux dans des établissements suisses.

**Principes d'évaluation et commentaires éventuels
sur les différences de cours:**

Conversion des monnaies étrangères :

Les positions en monnaies étrangères figurant au bilan au 31 décembre 2022 sont évaluées en francs suisses selon le cours fiscal à cette date publié par l'Administration fédérale des contributions.

Pour le compte de résultat :

Les fonds transférés à Lima le sont en dollars américains. Les cours de change des montants en monnaie étrangère – le dollar uniquement – sont ceux du jour de change, ils ne sont pas ré-évalués.

Il n'y a pas de réserves latentes à signaler, si ce n'est sur le stock des anciennes cartes de vœux et des calendriers "anniversaires".

Notes explicatives sur les comptes du bilan et résultat 2022**1 Stock - cartes de vœux et calendriers "anniversaires"**

Ce compte représente, pour mémoire, le stock de cartes de vœux et des calendriers "anniversaires" encore en possession de l'association à la fin de l'année. En effet, la politique de l'association veut que tout investissement effectué au cours d'une année soit amorti à la fin de celle-ci. Il n'y a pas eu d'édition de calendriers ni de cartes de vœux durant l'année 2022.

2 Charges à payer

Ce compte est composé de diverses charges à payer en relation avec l'administration, le bulletin trimestriel et la note d'honoraires de l'audit.

3 Réserve statutaire

Suite aux changements des statuts décidés par l'assemblée générale le 16 septembre 2020 l'art. 18.1 dit:

Dans la mesure du possible, AdE maintient en banque en Suisse un fonds de réserve de CHF 300'000.- constitué par les dons et legs qui lui sont parvenus.

4 Frais de personnel administratif

Les frais de personnel de l'association suisse sont le salaire et charges sociales de notre déléguée au Pérou, Madame Christiane Ramseyer.

Pour rappel, le comité suisse représenté par 7 personnes est entièrement bénévole.

5 Charges financières

Les charges financières sont des frais postaux et bancaires.

6 Résultat de change

Les différences de change sont dues à la variation des cours de change du dollar américain sur les différentes positions de l'actif en ces monnaies.

Les cours de change utilisés à la fin de l'année est :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Pour le dollar : le cours AFC au 31 décembre.	0.925228	0.911141

7 Charges et produits extraordinaires

Ce poste contient CHF 5'846.95 de produits lié à l'annulation des produits encaissés d'avance présent au bilan au 31.12.2021.

8 Fonds transférés à Lima

Les fonds transférés à Lima :	<u>2022</u>	<u>2021</u>
USD	607'623	436'950
CHF	590'581	395'363

Ces montants ont été transférés en cinq fois d'un de nos comptes bancaires sur le compte bancaire de Taller de Los Niños sis dans une banque péruvienne à Lima.

Les transferts sont effectués en dollars américains et conservés dans cette monnaie par Taller de Los Niños jusqu'à leur utilisation finale.

Ceci évite d'avoir le risque de change sur la monnaie péruvienne.

9 Evénements importants survenus après la date du bilan

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le comité, aucun événement important, qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels 2022 ou qui aurait dû être publié sous ce point ne s'est produit.